PLAN CADASTRAL

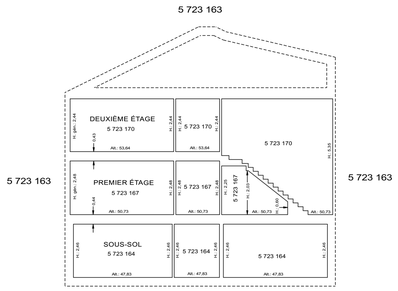

COUPE A-A

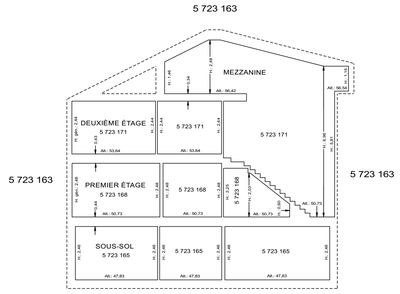

COUPE B-B

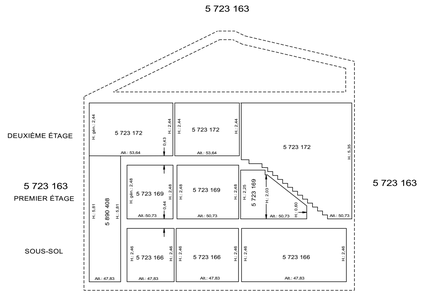

COUPE C-C

Lots représentés sur ce feuillet (en totalité ou en partie) :
5 723 163 à 5 723 172 et 5 890 401 à 5 890 408

PLAN CADASTRAL COMPLÉMENTAIRE : PC-36922
1002

FEUILLET
2 DE 2

DOSSIER: 1248239 ÉCHELLE: 1: 100

- Limite de lot
- Limite de lot bornant
- Différence d'altitude
- Différence de hauteur
- Ouverture au plancher
- Ouverture au plafond
- Périmètre extérieur du bâtiment

PORTÉE DU CADASTRE :
Le plan cadastral immatriculé les immeubles en les situant en position relative, en indiquant leurs limites, leurs mesures et leur contenance. Il est présumé exact. De plus, dans le cadastre du Québec, la présomption d'exactitude qui s'attache au plan cadastral et qui est prévue au deuxième alinéa de l'article 3027 C.c.Q. reçoit application. Cependant, cette présomption est simple, c'est-à-dire qu'elle peut être détruite par la preuve contraire.

DOCUMENT JOINT :
Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

Les altitudes orthométriques inscrites sur ce plan sont en référence au Datum CGVD28.

CADASTRE VERTICAL

PLAN CADASTRAL COMPLÉMENTAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière: Québec

Municipalité: Québec (Ville)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 3043, al.1 C.c.Q.

Préparé à Québec

Signé numériquement par: Guillaume Devost
a.-g. (Matricule 2441)

Minute: 11350 datée du 1 janvier 2020

Dossier a.-g.: Partie inférieure du lot et S

Ce plan cadastral est correct et conforme à la loi, le 14 janvier 2020

Signé numériquement par: Guillaume Devost a.-g. (matricule 2441)

Pour le ou la ministre

Seul le ministère est autorisé à émettre des copies authentiques de ce document.

Ressources naturelles et Forêts
Québec

Copie authentique de l'original, le

Pour le ou la ministre